

**Décision portant proclamation des résultats pour l'élection du
directeur de l'Institut de recherche Montesquieu
de l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 711-1, L 712-2, L713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du département Droit et transformations sociales ;

Vu les statuts de l'unité de recherche Institut de recherche Montesquieu ;

Considérant que M. Sébastien Laurent, directeur de l'IRM, ne sera plus en position d'activité dans l'établissement à compter du 01/11/2024, il y a lieu d'organiser des élections ;

Considérant l'unique candidature de Mme Marion PAOLETTI ;

Considérant que le directeur de l'unité est élu par le conseil de l'unité parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'unité ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 22 octobre 2024 ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre du scrutin du 22 octobre 2024 organisé en vue de l'élection du directeur de l'Institut de recherche Montesquieu de l'université de Bordeaux, les membres du conseil de l'unité se sont prononcés de la manière suivante :

- ◆ Nombre d'électeurs inscrits sur le bureau de vote : 21
- ◆ Nombre de votants : 18
- ◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- ◆ Nombre de suffrage exprimés* : 18
- ◆ Nombre de voix obtenues :
 - Marion PAOLETTI 18

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

Article 2. Durée du mandat

Madame Marion PAOLETTI est élue en qualité de directrice de l'unité Institut de recherche Montesquieu, à compter du 01/11/2024, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31/12/2027, ce qui correspond à la fin de la vague contractuelle dont dépend l'Institut de recherche Montesquieu.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4. Publication

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 24 octobre 2024

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

